



| | |
|-----------------------------------|--|
| Nombre de membres en exercice: 13 | Séance du vendredi 08 mars 2024 L'an deux mille vingt quatre et le huit mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain Camalet, adjoint au Maire. |
| Présents : 9 | Sont présents: Alain CAMALET, Roland FOULON, Didier BURATTO, Gwénaél GRANGER, Pascal TARROUX, Richard BRUNEAU, Georges GEERAERT, Nathalie RAMOS, Florian RAPOSO |
| Votants: 12 | Représentés: Hervé DESSENNE par Richard BRUNEAU, Geneviève IMART par Roland FOULON, Emmanuel CAVAILLES par Didier BURATTO Excusés: 0 Absents: Gilles LACROIX Secrétaire de séance: Roland FOULON. |

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2024 :

M. le Maire rappelle au conseil les différentes délibérations et sujets divers constitutifs du précédent conseil.

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal précédent.

Le conseil APPROUVE, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2024-03-08-01 : Lancement de la concertation pour l'élaboration des zones d'accélération des EnR

M. Didier Buratto explique que toutes les Mairies sont sollicitées au sujet des Energies renouvelables : EnR (c'est-à-dire : Photovoltaïque, éolien terrestre, biogaz/biométhane, hydroélectricité, géothermie, bois énergie/biomasse). Dans le but d'accélérer l'installation de production d'énergies renouvelable, la loi « APER » demande la définition de « Zones d'Accélération des Energies Renouvelables ». Ces zones bénéficieront de procédure simplifiée lors de l'instruction de dossier de demande d'implantation d'installation de production. Chaque Mairie est appelée, si elle le souhaite, à définir des zones, pour 5 ans, jugées préférentielles et prioritaires. Les porteurs de projets y verront des opportunités. Le plan climat Air Energie Territorial 2022-2028 de la communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet a pour objectif :

D'ici 2030 de couvrir 73% de la consommation par production d'EnR,

D'ici 2050 est de couvrir 100% de la consommation par production d'EnR.

Après discussion les EnR suivantes sont sélectionnées :

Le solaire thermique

Le conseil APPROUVE, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

La géothermie

Le conseil APPROUVE, 11 POUR, 0 contre, 1 abstention.

La biomasse domestique

Le conseil APPROUVE, 10 POUR, 0 contre, 2 abstentions.

Il est donc proposé la position suivante : Peyrole juge préférentiel d'accepter sur son territoire « le solaire thermique, la géothermie et le bois biomasse domestique ». Ce qui n'empêche aucune des demandes, possible aujourd'hui, sur les autres EnR.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation du public.

Le mode de concertation est proposé au vote: un registre de concertation sera disponible en Mairie, un dossier de présentation sera distribué et complété par une communication par internet. La fin de la concertation aura lieu le 5 avril

Le conseil APPROUVE, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2024-03-08-02 : Demande de subventions aux diverses associations

Le comité des Combattants de Lisle sur Tarn-Parisot-Peyrole. M. Gwénaél Granger explique le contenu du dossier et les comptes reçus et propose 100€.

Le conseil APPROUVE, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

APE collègue JMG le Clezio de Lisle-sur-Tarn. M.Gwénaél Granger explique le contenu du dossier et les comptes reçus et propose 100€.

Le conseil APPROUVE, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Association sportive du collège JMG le Clezio de Lisle-sur-Tarn. M.Gwénaél Granger explique le contenu du dossier et les comptes reçus et propose 100€.

Le conseil APPROUVE, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2024-03-08-03 : Carrefour au Pas de Peyrole

M. le Maire et M. Roland Foulon rappellent que le projet de rond point au croisement D10/D87 du Pas de Peyrole est à l'étude par le département. Deux propositions techniques sont proposées à Peyrole.

M. le Maire demande l'approbation du conseil pour un rond-point, jugé plus approprié et efficace.

Le conseil APPROUVE, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2024-03-08-04 : Modification de l'emplacement de la réserve incendie à Bramarie

M. Alain Camalet rappelle qu'une réserve d'eau incendie est prévue au Pas de Peyrole et à Bramarie pour sécuriser. Les pompiers, après étude du dossier, ont préféré déplacer la réserve au Sud Est du lotissement de la Bramarie.

M. le Maire demande l'approbation de cette modification.

Le conseil APPROUVE, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2024-03-08-05 : Accord du conseil Municipal au Maire pour défendre la commune contre l'usine à bitume

M. le Maire rappelle que le projet de centrale à enrobé à chaud est toujours autorisé même si les travaux ne semblent pas commencer. Afin de possiblement saisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune qui se positionne contre ce projet pour les nombreuses raisons déjà évoquées publiquement.

M. le Maire demande l'approbation du conseil pour pouvoir saisir un avocat au nom de la Mairie.
Le conseil APPROUVE, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2024-03-08-06 : Approbation de l'arrêté portant le refus de transfert de police de la publicité au Président de l'EPCI

M. le Maire explique que notre agglomération souhaitait reprendre la compétence de police de la publicité à notre commune. Peyrole ne souhaite pas perdre cette compétence et M. Bruneau demande de s'y opposer par décret communal.

Le conseil APPROUVE, 11 POUR, 0 contre, 0 abstention. (Un élu a du partir pour se rendre à son travail).

Objet : N°2024-03-08-07 Questions diverses :

101 : M. Alain Camalet explique qu'il est possible techniquement de laisser l'éclairage à 15% de luminosité pendant la phase d'extinction de 23 heures à 6 heures. Pas de changement envisagé.

102 : M. Roland Foulon présente un bilan de fréquentation de notre site internet : environ 57000 consultations depuis 2020, la première rubrique explique que le site internet va devoir subir une mise à jour et cela va nécessiter une sous-traitance.

103 : M. Gwénaél Granger présente le joli travail des enfants de l'école et de l'illustrateur sur le blason de Peyrole.

104 : M. Gwénaél Granger explique qu'un évènement financé par la communauté d'agglomération, limité à 50 personnes, appelé « l'ivresse de mots », sollicite la salle des fêtes de Peyrole. Il s'agit d'échanges entre le publique, un auteur, un journaliste et un vigneron du Gaillacois. Il se déroulera le 8 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire-Adjoint

Alain CAMALET

